



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-QUE-068

Déposé le : 14.02.17

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Rejet de la RIE III fédérale : que devient la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise ?

Texte déposé

Le 13 septembre 2016, le Grand Conseil adoptait une réforme de la péréquation intercommunale, que le Conseil d'État justifiait par les pertes de fiscalité due à l'adoption de la RIE III. Cette dernière ayant été rejetée au niveau fédéral, la question suivante se pose :

Le Conseil d'État entend-il proposer l'abrogation de cette réforme de la péréquation ou une variante nouvelle, adaptée à la situation résultant du vote populaire suisse ?

Je remercie le Conseil d'État pour sa réponse.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

LIO Lena

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch